

La Fondation Wilde Ganzen

La Fondation Wilde Ganzen est une ONG néerlandaise, fondée en 1957, dont **la mission est de réduire la pauvreté et les inégalités** par des initiatives menées par des organisations communautaires. Nous soutenons des organisations communautaires du Sud et leurs partenaires néerlandais ou belges de collecte de fonds dans leurs efforts conjoints pour atteindre un meilleur avenir, car nous pensons que **les communautés devraient avoir le contrôle de leur propre développement**.

La Fondation Wilde Ganzen s'appuie sur **plus de 60 ans** d'expérience opérationnelle dans le domaine du développement international afin de promouvoir une philanthropie responsable. **Nous soutenons les acteurs du changement social** qui prennent des initiatives pour lutter contre des inégalités. Nous le faisons à travers des subventions, d'une assistance technique approfondie, de nos expertises et de nos réseaux sur le terrain.



Soutien aux initiatives philanthropiques néerlandaises ou belges

Chaque année la **Fondation Wilde Ganzen** soutient des centaines de petites initiatives philanthropiques. Ces projets sont créés par des organisations partenaires locales (OPL) du Sud en collaboration avec des associations du secteur privé aux Pays-Bas ou en Belgique. Ces dernières, on les appelle initiatives privées de développement (IPD). Nous accordons une grande valeur à la réciprocité, la complémentarité et la confiance.

Dans notre modèle de partenariat, **l'organisation partenaire locale (OPL)** est responsable de la demande et de la mise en œuvre du projet et en assume l'entière responsabilité, tandis que le partenaire néerlandais ou belge (IPD), se charge de la mobilisation des fonds aux Pays-Bas ou en Belgique pour appuyer l'OPL. Si Wilde Ganzen choisit de soutenir la proposition de projet, nous nous engageons à apporter 50 % de fonds supplémentaires à la collecte de fonds de l'IPD (pour chaque euro qu'elle collecte, nous ajoutons 50 centimes). En outre, nous fournissons une assistance technique et une expertise approfondies pour garantir que les initiatives sont mises en œuvre de manière intelligente, responsable et durable.

Comment nous travaillons ?

Nous croyons qu'un changement réel nécessite du temps. Les rêves peuvent se réaliser lorsque l'on travaille ensemble avec dévouement pendant un certain temps. Avec de petits projets, nous pouvons finalement faire une grande différence. Chaque projet commence par une idée et passe par plusieurs phases pour aboutir à sa réalisation.

Voici comment se présente notre processus de demande de projet:



Vous et votre IPD, vous soumettez une première ébauche de projet à la Fondation Wilde Ganzen et nous vous inviterons à nous rencontrer (en ligne) pour en échanger.



Nous vous invitons, vous et votre IPD, à soumettre une proposition de projet. Lorsque nous serons d'accord sur le financement du projet, toutes les parties signeront un accord de collaboration. L'IPD et Wilde Ganzen démarrent ensuite la collecte de fonds.



Lorsque tous les fonds sont collectés, nous transférons l'argent en une ou plusieurs tranches sur votre compte. Vous pourrez alors commencer à mettre en œuvre le projet.



Vous finalisez le projet en nous envoyant votre rapport final.

Conditions de collaboration

La Fondation Wilde Ganzen croit en une approche durable et accorde une grande valeur à la transparence et l'égalité. Nos conditions permettent de voir si nous (vous en tant qu'OPL, votre IPD, le projet et la Fondation Wilde Ganzen) allons bien ensemble.

Si vous envisagez de collaborer avec nous, veuillez garder les éléments suivants à l'esprit:

L'Organisation Partenaire Locale (OPL):

1. est une organisation opérant dans un pays [CAD](#);
2. est issue de ou travaille pour les personnes en situation de pauvreté, donne la priorité aux besoins (fondamentaux) et aux priorités de ces personnes et travaille en fonction de leur demande ;
3. traite tout le monde sur un pied d'égalité et donne une voix aux personnes vivant en pauvreté vis-à-vis du gouvernement local et des structures de pouvoir traditionnelles ;
4. considère chaque projet comme une occasion d'apprendre ensemble au cours du trajet vers la réalisation du résultat final ;
5. est une organisation indépendante et enregistrée localement (fondation ou association) ; il peut également s'agir d'une entreprise sociale ;
6. ne fait pas partie d'une ONG internationale¹ ou d'une institution bi- ou multilatérale ;
7. a un conseil d'administration indépendant qui fonctionne bien : il contient plus d'une personne et fonctionne indépendamment des intérêts commerciaux, des liens familiaux ou des relations formalisées avec d'autres organisations qui pourraient causer un conflit d'intérêts ;

¹ Pour Wilde Ganzen, une ONG internationale est une organisation (enregistrée en tant qu'ONG internationale) qui couvre au moins deux pays ; toujours un pays à revenu élevé (avec plus de 3 ETP – Equivalent Temps Plein) et un pays à revenu faible ou moyen. Les institutions bilatérales mettent en œuvre des programmes résultant de la coopération entre les gouvernements de deux pays. Les institutions multilatérales travaillent sur les programmes de la Banque mondiale ou les Nations unies par exemple, sur la base de subventions des gouvernements.

8. est une organisation dont les fonctions sont exercées par des personnes qui ne sont pas membres de l'organisation partenaire néerlandaise ou belge : il n'y pas de chevauchement administratif ;
9. dispose d'un compte bancaire au nom de cette organisation, pour lequel le pouvoir de signature est enregistré et dont le document d'enregistrement peut être présenté ;
10. est responsable de la demande, de la mise en œuvre et du rapportage du projet cofinancé par la Fondation Wilde Ganzen ;
11. contribue à ces activités avec les principales parties prenantes en termes d'argent, de temps ou de biens.

L'Initiative Privée de Développement (IPD)

Nous travaillons toujours avec des organisations (et pas avec des personnes privées) qui sont enregistrées aux Pays-Bas ou en Belgique.

Cette initiative privée de développement (IPD) est une fondation (avec un maximum de 3 ETP²) qui s'engage dans la coopération internationale dans un pays [CAD](#). Cette IPD peut également être une organisation sociale, par exemple une école, une institution religieuse ou un club de service où un groupe de personnes (groupe de travail) qui entretient des contacts avec l'organisation partenaire locale (OPL). Une fondation néerlandaise ou belge issue d'une entreprise, qui mobilise des fonds et travaille sur l'engagement citoyen dans la coopération internationale aux Pays-Bas ou en Belgique peut également travailler avec nous en tant qu'IPD.

Cette initiative privée de développement, organisée dans une fondation, un groupe de travail ou une association :

1. est enregistrée auprès de la Chambre de commerce ;
2. dispose d'un conseil d'administration indépendant et performant : il est composé de plus d'une personne et fonctionne indépendamment des intérêts commerciaux, des liens familiaux ou des relations formalisées avec d'autres organisations qui pourraient entraîner un conflit d'intérêts ;
3. est une organisation dont les fonctions sont exercées par des personnes qui ne sont pas membres de l'organisation partenaire locale : il n'y pas de chevauchement administratif ;
4. mobilise elle-même une partie des fonds nécessaires (ce qu'on appelle 'le résultat de l'action') ;
5. ne reçoit aucune subvention de l'UE, du gouvernement néerlandais ou d'autres institutions bi- et multilatérales pour la demande de projet à soumettre (de petites contributions des municipalités, des provinces ou de fonds sont possibles, à condition qu'une attention suffisante soit accordée au point 6) ;
6. contribue à l'engagement social de ses membres et sympathisants en faveur de la coopération internationale à travers des activités de communication, de collecte de fonds et d'éducation ;
7. est disposé à promouvoir la Fondation Wilde Ganzen ;
8. est disposé à transférer le résultat des activités de collecte de fonds sur le compte de la Fondation Wilde Ganzen afin de pouvoir recevoir une subvention de la Fondation Wilde Ganzen ;
9. signe le [Code Éthique](#).

² 1 ETP correspond à une semaine de travail à temps plein de 36 heures. Le nombre d'ETP ne correspond pas nécessairement au nombre de personnes employées par une IPD, car il peut y avoir des contrats à temps partiel.

10. favorise l'appropriation locale en soutenant une organisation partenaire locale (OPL) dans un pays du CAD. Cette appropriation locale signifie, entre autres, que nous transférons le budget du projet sur le compte bancaire de l'OPL ;
11. s'adresse ensemble avec l'OPL à la Fondation Wilde Ganzen pour le financement d'un projet initié par l'OPL même.

Le projet

Nous considérons chaque projet comme une occasion de renforcer et de responsabiliser l'organisation partenaire locale et/ou la communauté locale. Il peut s'agir d'un projet de construction ou d'une autre prestation de services, mais aussi de la formation de professionnels, du renforcement organisationnel ou d'une campagne ou d'une autre activité de plaidoyer politique de la part de la communauté à l'intention du gouvernement local.

Si vous avez un plan de projet et que votre partenaire IPD est prêt à l'appuyer, veuillez garder les éléments suivants à l'esprit :

1. l'initiative et le projet (l'idée) sont nés au niveau local et contribuent directement aux souhaits et aux besoins de la communauté locale. Par conséquent, la participation et l'implication de la communauté sont visiblement présentes dans toutes les phases du projet;
2. le projet se réalise dans un pays CAD ([plus d'informations](#)) et contribue directement ou indirectement aux [Objectifs de Développement Durables](#) ;
3. il s'agit d'un investissement visant à renforcer l'organisation de l'OPL ou/et à autonomiser économiquement les personnes vivant en pauvreté ;
4. La Fondation Wilde Ganzen ne contribue pas aux coûts opérationnels et/ou récurrents. Cependant, dans la demande de projet, nous veillons à ce que les coûts opérationnels soient garantis par un plan de couverture ;
5. le projet ne comporte pas :
 - a. d'aide individuelle
 - b. d'aide d'urgence (mais la reconstruction est possible)
 - c. des activités de l'évangélisation
 - d. des frais de transport depuis les Pays-Bas ou la Belgique (sauf si le produit n'est pas disponible dans la région)
6. le projet peut être réalisé en 1 an ;
7. à la base de l'importance que nous accordons à l'appropriation du projet l'OPL, la Fondation Wilde Ganzen transfère la totalité du budget du projet sur le compte de l'OPL, après que l'IPD ait transféré le résultat de la collecte de fonds à Wilde Ganzen ;
8. Wilde Ganzen transfère le budget du projet par tranches jusqu'à 50.000 € le cas échéant (ceci sera fixé dans l'accord de collaboration) ;
9. les trois parties (IPD, OPL et Wilde Ganzen) formalisent la collaboration dans un contrat.

Nos taux de prime

Wilde Ganzen Petit Projet	Première collaboration	Collaboration suivante
<p>Le taux de prime est de 100%; Chaque 10 euro mobilisés par l'IPD sera doublé de 10 euro par la Fondation Wilde Ganzen. Vous pouvez bénéficier de cette prime lorsqu'il s'agit d'une première collaboration de l'IPD avec la Fondation Wilde Ganzen et si le budget total du budget ne dépasse pas €6,000.</p>	<p>Le taux de prime est de 50%; Chaque 10 euro mobilisés par l'IPD sera augmenté de 5 euro par la Fondation Wilde Ganzen. Vous pouvez bénéficier de cette prime lorsque c'est votre première collaboration avec la Fondation Wilde Ganzen. Le budget total du projet est de €6,000 au minimum et de €45,000 au maximum.</p>	<p>Le taux de prime est de 50%; Chaque 10 euro mobilisés par l'IPD sera augmenté de 5 euro par la Fondation Wilde Ganzen. Pour des partenaires qui ont déjà eu une collaboration antérieure avec la Fondation Wilde Ganzen. Le budget total du projet est de €6,000 au minimum et de €300,000 au maximum.</p>

/ Avez-vous des questions ? N'hésitez pas à nous contacter par téléphone: +31 (0) 33 204 5555 ou par mail : servicedesk@wildeganzen.nl. Notre équipe sera heureuse de vous aider !